



# DÉMATÉRIALISATION DES FACILITÉS DE CIRCULATION

Paris, le 7 août 2020

On en parle depuis des années, mais le projet semble cette fois sur le point d'aboutir.

L'objectif pour l'Entreprise est de remplacer la carte de circulation papier, les cases à compléter (avec la date et à composer) et les droits accessoires (parcours scolaires par exemple) pour tous les ayants droit.

Les enjeux pour l'Entreprise sont économiques et pourraient simplifier l'utilisation par les ayants droit de leurs facilités de circulation.

## Les facilités de circulation en chiffres

- 1 million de FC format papier délivrées par an (cartes de circulation, fichets, coupons) ;
- 884 000 ayants droit ;
- 336 000 ouvrants droit (agents et retraités) ;
- 6,6 millions d'euros par an de coût de gestion (dont 4,7 millions de masse salariale et 325 000 euros de coût d'acheminement) ;
- 11 jours de délai moyen entre la demande de FC et la livraison (agents et retraités) ;
- 12 000 réclamations en 2019 pour remplacement des FC suite à perte, vol ou dégradations

NB : pas de changement annoncé pour le Pass Car-millon

L'UNSA-Ferroviaire n'est pas opposée à la modernisation mais refuse que des économies se fassent

« sur le dos » des salariés concernés par la gestion des facilités de circulation.

## Le projet

Concernant l'utilisation, la Direction indique qu'aucun suivi individuel ne sera effectué. La dématérialisation ne change en rien le fonctionnement actuel.

L'UNSA-Ferroviaire a rappelé que tous les ayants droit n'étaient pas dotés d'outils numériques pour pouvoir utiliser l'application ou imprimer.

La Direction propose la mise en place d'une hotline... Cela nous semble très insuffisant pour permettre un accès identique à l'utilisation des facilités de circulation pour tous les ayants droit.

Pour un maintien des droits actuels, l'Entreprise doit prendre en compte les disparités d'équipement et de maîtrise du public concerné et adapter son projet à la réalité de la fracture numérique.

Ce projet doit donc évoluer et cette évolution doit également permettre de prendre en compte la situation de chaque salarié travaillant à la gestion des FC. Pour **l'UNSA-Ferroviaire**, tous les emplois doivent

être compensés sur les périmètres géographiques concernés. Les salariés doivent pouvoir conserver leur poste ou pouvoir évoluer en co-construction d'un projet professionnel sur site.

## Le planning



**L'UNSA-Ferroviaire** restera évidemment mobilisée sur les conditions de cette mise en œuvre et vous tiendra informés des suites données à ce dossier.

## CONTACTS

Fabrice CHARRIÈRE  
Delphine LEDIEU  
Nadine BERTIN  
Stéphane DELON

[charriere.f@unsa-ferroviaire.org](mailto:charriere.f@unsa-ferroviaire.org)  
[ledieu.d@unsa-ferroviaire.org](mailto:ledieu.d@unsa-ferroviaire.org)  
[bertin.n@unsa-ferroviaire.org](mailto:bertin.n@unsa-ferroviaire.org)  
[delon.s@unsa-ferroviaire.org](mailto:delon.s@unsa-ferroviaire.org)

...à L'UNSA  
on s'occupe  
de moi...

